



La Ricamarie le 26 mars 2020

OBJET : Annulation des vacances de printemps

Bonjour,

Suite à l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, il a été décidé par le gouvernement d'interdire aux organismes de vacances d'accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020.

Vous avez également été informés des dispositions de confinement auxquelles nous sommes tous soumis.

Les informations que nous collectons indiquent que le confinement sera très certainement prolongé.

Ces circonstances exceptionnelles ne nous permettent pas d'organiser de façon sereine et satisfaisante les séjours qui auront lieu durant les vacances de printemps soit du 25 avril au 2 mai 2020.

Les équipes ne peuvent pas se réunir pour organiser les séjours. Nous ne pouvons pas non plus nous rendre sur le lieu de vie des vacanciers pour lesquels nous avons besoin de connaître les protocoles d'encadrement inhérents à leurs problématiques de santé.

Lors de sa séance du 21 mars dernier, bien sûr tenue en conférence téléphonique, le Conseil d'Administration d'AVL a donc décidé d'annuler les séjours de vacances de printemps.

Comme tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire, nous sommes solidaires des autorités publiques dans leur gestion de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, et cependant très inquiets des conséquences prévisibles des différentes mesures qui sont prises, jour après jour.

En particulier, nous sommes préoccupés par la santé économique de l'association AVL.

En effet, le prix des séjours est constitué pour partie de frais variables (location des gîtes et des véhicules, salaire des animateurs, etc.) et de frais fixes (frais de fonctionnement de l'association, gestion administrative et financière, catalogue, etc.). Ces derniers étant incompressibles, l'annulation des séjours de printemps va se traduire par une perte.



Pris dans la même tourmente, les propriétaires de gîtes que nous avons réservés et payés, nous ont déjà proposé de nous faire un avoir.

De notre côté, dans le but d'atténuer les difficultés de trésorerie que vont occasionner ces annulations pour AVL, nous vous proposons ainsi plusieurs solutions à votre convenance :

- Un avoir équivalent aux sommes versées pour un futur séjour de vacances organisé par AVL.
- Le remboursement des sommes versées.

Cependant, au vu des difficultés financières qui attendent l'association, et afin de nous aider à pérenniser notre action en faveur des personnes en situation de handicap, vous avez aussi la possibilité de laisser en don à l'association tout ou partie des sommes que vous avez versées. Pour information, un tel don est déductible des impôts à hauteur de 50%.

Nous vous serions reconnaissant de nous tenir informé de votre décision :

- Soit en nous retournant le coupon réponse ci-joint à :
AVL Service vacances
Rue du Crêt de Mars
42150 La Ricamarie
- Soit par mail à : direction@avl42.fr

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous le plus tôt possible, pour préciser les modalités liées au choix que vous aurez exprimé.

Nous vous remercions infiniment de votre patience et de votre compréhension, et en attendant des temps meilleurs, prenez soin de vous et de vos proches.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les plus sincères.

Patrick DUMAS

Président d'AVL

Raphaël BUISINE

Directeur d'AVL



COVID 19 - ANNULATION DES SEJOURS DE PRINTEMPS 2020

Je soussigné (Nom, Prénom, téléphone) :

représentant le vacancier (Nom, Prénom)

inscrit(e) pour le séjour de vacances organisé par l'association AVL du 25 avril au 2 mai 2020, atteste avoir pris note de l'annulation du séjour, en raison de la pandémie liée au Covid-19 et des dispositions de confinement qui en découlent.

A propos des sommes que j'ai engagées pour ce séjour de vacances annulé, j'opte pour la solution suivante :

◆ Je demande à bénéficier d'un avoir équivalent aux sommes versées pour un futur séjour de vacances organisé par AVL ; je me rapprocherai de l'association pour choisir la période et le lieu

◆ Je demande le remboursement des sommes versées

Afin de la soutenir AVL, je fais don à l'association d'un montant de €

Fait à

Le

2020

Signature